



Pôle des Infrastructures Départementales
Direction de la Régie Routière
Unité Territoriale Routière de Sens

Affaire suivie par : Agnès NOLLE
Tél. : 03 86 83 25 50
Courriel : regie-utr-sens@yonne.fr

Direction Départementale des Territoires
3 Rue Monge
BP79
89011 Auxerre Cedex

Auxerre, le 01 août 2023

Monsieur,

Vous m'avez transmis pour avis le PC08910522T0001 et le PC08928922T0001 concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol pour un terrain cadastré ZM n° 26-65-71-72 situé lieu-dit l'Étang David, hors agglomération de la commune de CHICHERY et cadastré ZK n° 454-455-458-459-462-463-466-467 situé lieu-dit la Sablonnière, en et hors agglomération de la commune de BASSOU.

Le site du projet sera accessible par le chemin de la Sablonnière via la voie communale rue des Hantés et la route départementale RD164, dans l'agglomération de la commune de BASSOU.

L'accès est autorisé par la route départementale n°164, depuis le carrefour giratoire de la RD606. Cependant, un état des lieux de la RD164 sera sollicité au démarrage et en fin de chantier. Les dégradations éventuellement constatées seront réparées à la charge du demandeur. Tout aménagement spécial sera également à la charge du demandeur.

La mise en place des réseaux pour les trois postes de transformation et le poste de livraison devra faire l'objet d'une demande de permission de voirie, si le tracé emprunte ou traverse l'emprise d'une route départementale.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Responsable de l'Unité Territoriale
Routière de Sens,

Agnès NOLLE